



ASIGOS

PREAVIS n°07- 2023

**visant à l'octroi
d'un crédit de CHF 374'200.- TTC destiné aux études du projet
d'agrandissement et d'assainissement du collège de Mont-Goulin**

Au Conseil intercommunal de
l'ASIGOS

Prilly, le 17 janvier 2024

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Historique

Le collège de Mont-Goulin a été construit en 1962 avec une structure en béton apparente typique des années 60. Conforme aux usages de l'époque, le bâtiment a subi une importante rénovation en 1993 rendue nécessaire par des problèmes de carbonatation des fers à béton créant des infiltrations d'eau et fragilisant la structure de cette construction. Les zones de carbonatation ont été traitées, les façades isolées et recouvertes de plaques (y.c. remplacement des fenêtres) et les toitures "terrasses" isolées et rénovées.

2. Situation actuelle

En 2018, 25 ans après la rénovation du collège et au vu de l'état du bâtiment, le Service Domaines & Bâtiments, au moyen d'un crédit accordé par le Conseil communal de Prilly (préavis n°10-2018), a entrepris divers études et sondages listés ci-dessous pour obtenir un état des lieux du bâtiment mis-à-jour :

- Contrôle de l'étanchéité des toitures et des terrasses ;
- Contrôle des canalisations et des drains ;
- Etude paysagère de la végétation autour du bâtiment ;
- Etude par un ingénieur civil ;
- Audit de la sécurité incendie du collège.

Des travaux nécessaires pour la conservation du bâtiment furent entrepris en parallèle, et les interventions suivantes ont notamment été réalisées :

- Curetage des canalisations EC et EU ;
- Remplacement d'un bon nombre de plaques en fibrociment des façades ;
- Remplacement/réparation des stores endommagés ;
- Rénovation ponctuelle du béton des escaliers extérieurs ;
- Remise en état de certains luminaires et ajout de luminaires dans les couloirs ;
- Fixation mécanique des plaques des faux plafonds intérieurs.

Ces travaux étaient urgents et nécessaires mais n'ont pas résolus les problèmes importants du bâtiment, notamment les problèmes d'infiltration d'eau. Au constat que des interventions plus importantes seraient nécessaires pour résoudre ceux-ci, et en vue de l'impact que celles-ci auraient sur l'exploitation du site, il a été décidé de reporter les travaux nécessaires lors d'une intervention plus large et le préavis n°10-2018 clôturé. Ces problèmes, relevés depuis longtemps par les utilisateurs et utilisatrices du site, entravent fortement le confort et la salubrité des lieux. Ainsi, ces travaux de plus grande ampleur sont nécessaires aujourd'hui. Dans cette optique, le Service Domaines & Bâtiments a décidé d'avoir une vision globale de l'état du bâtiment existant et de calibrer au mieux les travaux de rénovations. Ainsi, en vue du dépôt du présent crédit d'étude et afin de cerner les besoins, les études suivantes ont été menées :

- Elaboration d'une base de plans numérisés ;
- Expertise « avant travaux » des polluants dans le bâtiment (amiante, PCB, plomb et radon) ;
- Diagnostic et préconisations de mise en accessibilité du collège de Mont-Goulin ;
- Audit énergétique du bâtiment existant pour évaluer l'état de l'enveloppe thermique et établir des préconisations d'assainissement ;
- Etude de faisabilité de la constructibilité du site.

3. Etude de faisabilité

a. Contexte

En 2022, le bureau Outsider. Architecture SA a été mandaté par le Service Domaines & Bâtiments pour la réalisation d'une étude de faisabilité. L'intention de celle-ci étant de comprendre le potentiel et la capacité du site de Mont-Goulin.

Comme déjà annoncé au Conseil intercommunal, les importants développements urbanistiques des trois communes membres de l'ASIGOS ont impliqué la mise à jour des prévisions scolaires, ce qui a été fait à la fin août 2022. Ces prévisions scolaires montrent, d'ici à 2032, un besoin de construction de près de 60 classes pour tout le périmètre de l'association. A cela s'ajoute évidemment toutes les infrastructures sportives. Le site de Mont-Goulin (collège de Mont-Goulin et pavillon de Sous-Mont) est ainsi concerné par les besoins supplémentaires exprimés par la DEF-DGEO (Direction de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée).

Pour information le site de Mont-Goulin et du Pavillon Sous-Mont possèdent une capacité d'accueil actuelle de :

- 13 salles de classes ;
- 1 salle de sport simple.

Les prévisions scolaires à l'horizon 2032 montre le besoin d'augmenter ce nombre à :

- 14 salles de classes ;
- 2 modules de sport.

b. Consultations

Afin de pouvoir débiter cette étude de faisabilité, le Service Domaines & Bâtiments a réalisé différents échanges et séances de travail avec Mme Gross, Conseillère en développement organisationnel à la DFJC-DGEO, M. Armand, Directeur des établissements primaires de l'ASIGOS, M. Corday, Directeur EPS Prilly ainsi que de M. Pacifico et M. Swysen du SEPS (Service de l'éducation physique et du sport) pour définir, en réponse aux besoins évoqués ci-dessus, les attentes pour le site de Mont-Goulin. Il a ainsi été possible d'établir un programme pour ce site et de transmettre celui-ci au bureau Outsider. Architecture SA pour la réalisation de l'étude de faisabilité précitée.

c. Planification et programme

La programmation de cette étude intervient dans une planification générale de rénovation et d'agrandissement des différents sites scolaires de la Ville de Prilly et de l'ASIGOS. La nécessité de travailler en synergie entre les différents établissements scolaires pour permettre de garantir en tout temps une qualité d'accueil des élèves satisfaisante a été une ligne directrice dans toutes les réflexions menées. Ainsi la planification des interventions sur le collège de Mont-Goulin l'a été en synergie avec différents sites dont notamment celui de l'Union devant également faire l'objet d'un agrandissement du nombre de ses salles de classe pour parer à l'augmentation de la population. De plus, l'état actuel du bâtiment et sa vétusté rendaient les interventions au collège de Mont-Goulin de plus en plus urgentes. Les utilisateurs et utilisatrices du site s'en plaignent depuis de nombreuses années sans qu'il n'y ait de véritables changements. Enfin, une question d'opportunité s'est également posée au CODIR : en effet, en vertu des crédits d'étude déjà votés par le Conseil de Prilly, le projet pour le collège de Mont-Goulin était déjà en partie démarré. Ces études réalisées permettront un avancement rapide sur ce projet. A contrario, stopper provisoirement à ce stade le développement de ce projet pour se concentrer sur un autre projet moins avancé ferait perdre du temps et de l'argent : les études effectuées pour Mont-Goulin devraient être reprises ultérieurement et le temps de redémarrer un projet pour le site de l'Union par exemple retarderait considérablement la mise à disposition de nouvelles infrastructures scolaires.

Salles de classe

Actuellement les prévisions scolaires à l'horizon 2032 démontrent le besoin d'augmenter d'une salle de classe le site scolaire de Mont-Goulin et de Sous-Mont. L'étude de faisabilité réalisée par le bureau Outsider. Architecture SA a pu démontrer quant à elle la capacité programmatique maximale du site de Mont-Goulin avec la variante retenue dans cette étude. Cette proposition décrite en chapitre « d. Proposition » a été ensuite validée par l'ASIGOS. A ce stade, et comme évoqué précédemment il s'agit là d'une étude de faisabilité. L'octroi probable au travers de ce préavis d'un crédit d'étude permettra de réaliser, en se basant sur les résultats de cette première étude, un projet d'exécution. Et au vu de l'augmentation potentiellement rapide de la population, les besoins seront naturellement repris et actualisés dans le développement de ce projet d'exécution pour s'assurer d'une réponse en adéquation et qui permettrait le cas échéant de parer à une progression supérieure aux prévisions actuelles.

Ainsi la capacité programmatique proposée par l'étude de faisabilité et validée par l'ASIGOS permet de réaliser 4 salles de classe supplémentaire au Collège de Mont-Goulin. Portant le nombre total de salle de classe projeté pour le site de Mont-Goulin et de Sous-Mont à 17 salles.

Salles de sport

La planification et la définition du nombre de salle de sport à mettre à disposition a fait l'objet d'une procédure de consultation et d'échange avec la DGEO et le SEPS. Les besoins ainsi que les recommandations de ces deux entités cantonales ont été protocolées suite à une séance réalisée le 6 octobre 2022 et sont intégrées dans l'étude de faisabilité précitée.

Ainsi au sens strict de la norme (directive et recommandations pour l'aménagement d'installations sportives éd. février 2012), et en considérant les prévisions scolaires de l'ASIGOS et de la DEF-DGEO qui annoncent le besoin d'augmenter d'une salle de classe supplémentaire le site de Mont-Goulin et Sous-Mont, 2 salles de gymnastique sont nécessaires.

Pour sa part le SEPS a préconisé dès le départ, si l'étude de faisabilité en démontrait la possibilité, la construction d'une salle de sport double type VD4¹.

Même si selon la norme les 2 modules de sport nécessaires peuvent l'être au travers de 2 salles de sport simples VD3, celles-ci pouvant même être superposées. L'intégration de cette typologie impacterait cependant de façon importante le tissu bâti du chemin de Sous-Mont. La recommandation du SEPS quant à la réalisation d'une salle de sport double type VD4 s'inscrit dans le cadre d'une augmentation constante des standards et des normes actuelles vers le « plus ». Il est ainsi préférable pour le SEPS de réaliser de suite des infrastructures qui permettront de répondre dans un futur proche aux normes qui seront édictées.

Le SEPS a également fait part, au travers de cette étude de faisabilité, de son souhait de voir la construction d'une salle double type VD5 par Commune, afin de pouvoir accueillir des compétitions sportives régionales. L'étude entreprise a cependant démontré l'impossibilité de réaliser ce type de salle à Mont-Goulin pour des raisons de gabarits de parcelle. Cette salle VD5, de dimensions plus grandes que la VD4, est actuellement envisagée dans le cadre du projet de collège à Corminjoz.

La construction d'une salle de sport double type VD4 sur le site de Mont-Goulin permet également de mutualiser cette infrastructure avec le site de l'Union : les élèves de l'Union pouvant se rendre à Mont-Goulin pour faire du sport, l'inverse n'étant pas envisageable. M. Armand et M. Corday se sont montrés favorables à cette idée. M. Armand a également précisé que l'absence temporaire (démolition/construction) de la salle de sport à Mont-Goulin n'était pas bloquante et que des synergies et une organisation seraient trouvées durant ce manque provisoire.

La mise à disposition de cette infrastructure permettrait également de faire office de « tampon » lors de futures interventions réalisées sur le site de l'Union. En effet, comme annoncé, le collège de l'Union doit lui aussi faire l'objet de travaux importants : non seulement il faut augmenter la capacité du site mais deux infrastructures de sport sur quatre sont aujourd'hui obsolètes. Le fait d'intervenir en premier lieu sur le collège de Mont-Goulin en amont de celui de l'Union permet d'avoir au plus vite plus de salles de sport à disposition.

Il est bon également de considérer, dans la volonté de mettre à disposition 2 salles de sport, les informations transmises par M. Armand sur le taux d'occupation de l'unique salle de sport actuelle du site. Cette installation sportive est en ce moment vraiment surutilisée, tant en journée qu'en soirée et n'est plus en mesure de répondre aux attentes scolaires, ainsi qu'à celles de la population en général.

d. Proposition

Les recherches volumétriques et programmatiques effectuées par le bureau Outsider. Architecture SA ont démontrés qu'en adéquation avec les normes et règlements en vigueur il était possible de répondre aux attentes précitées.

La proposition faite au travers de cette étude de faisabilité consiste en une surélévation d'un niveau du bâtiment existant abritant les salles de classe, et diverses transformations intérieures permettant d'obtenir 4 salles de classe supplémentaires, tout en s'intégrant d'une manière harmonieuse avec le tissu bâti du chemin de Sous-Mont. L'étude a également démontré la possibilité de remplacer le bâtiment abritant la salle de sport simple et l'APEMS par une nouvelle salle de sport double VD4 avec ses locaux annexes. La construction de cette nouvelle salle de sport nécessite la relocalisation sur le site de Mont-Goulin de l'APEMS. Les espaces de l'APEMS sont déplacés et intégrés dans la surélévation du bâtiment existant. La toiture accessible de la salle de sport permettrait de répondre au besoin d'une aire gazonnée. L'aire tous temps nécessaire serait combinée avec les préaux couverts et ouverts.

Cette étude de faisabilité intègre également un assainissement de l'enveloppe (façade, toitures et fenêtres) permettant de s'inscrire dans le cadre d'une politique énergétique ambitieuse menée par la Ville de Prilly et l'ASIGOS et rendant possible une diminution significative des pertes de chaleur du collège. La réfection des canalisations (EC et EU), des drainages ainsi que divers travaux de rénovation intérieure sont également prévus. Ces interventions permettront de régler un certain nombre de problèmes intérieurs qui ont été constatés (remontée d'humidité sur les murs contre

¹ https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dfj/dgeo/fichiers_pdf/reglannexe3.pdf

terre, moisissures, etc.) L'accessibilité PMR fait également partie intégrante de cette étude et les équipements nécessaires au respect des directives en vigueur dans le canton de Vaud ont été considérés.

Un concept de végétalisation en accord avec la typologie du lieu et avec comme intention de mettre à disposition des utilisateurs des îlots de fraîcheur propices au bien-être des occupants de ce lieu fera partie intégrante des futures études menées.

Au vu des besoins d'assainissement du site, et de l'étroitesse actuelle des locaux (manque de salles de dégagement, etc.) le CODIR a validé les orientations de l'étude de faisabilité comme base pour l'avant-projet à venir.

Le tableau ci-dessus résume la situation actuelle et le projet mis en avant par l'étude de faisabilité décrite au chapitre « d. Proposition »:

Etat actuel			Etat projeté (étude de faisabilité)	
Collège	Mont-Goulin	Sous-Mont	Mont-Goulin	Sous-Mont
Module de sport	1	-	2	-
APEMS	1	-	1	-
Salle de classe	7	4	11	4
Salle COESP	2	-	2	-
Salle multiusage	1	-	1	-
Salle de dégagement	1	-	3	-
Salle des maîtres	1	1	1	1
Locaux PPLS	1	-	1	-
Total Salle de classe (yc. Salle COESP)	13		17	

4. Demande du préavis

A l'instar de ce que le Service Domaines & Bâtiments a proposé pour le Collège du Grand-Pré, la prochaine étape est l'établissement d'un avant-projet. Pour permettre l'élaboration de celui-ci il est nécessaire de recourir à plusieurs mandataires externes en charge, sous la supervision du Service Domaines & Bâtiments, de ce développement. Le recours à ces mandataires permettra de réaliser un avant-projet avec les coûts, la planification ainsi que les délais intentionnels.

Il est donc demandé au travers du présent préavis de permettre de s'adjoindre les services des mandataires suivants :

Architecte

- Réalisation du dossier d'avant-projet (avant-projet, chiffrage, planification) ;

Ingénieur civil

- Prédimensionnement structurel de l'avant-projet ;
- Définition des travaux d'assainissement du réseau de canalisations EC et EU et des drainages.

Physicien du bâtiment

- Mise en place d'une stratégie d'assainissement énergétique pour le bâtiment existant ;
- Mise en place d'une stratégie énergétique globale pour la surélévation, la nouvelle salle de sport et le bâtiment existant.

Ingénieur CVSE

- Réalisation du concept de production de chaleur et de distribution.

Spécialiste en protection incendie

- Réalisation du concept sécurité.

Architecte paysagiste

- Réalisation du concept d'aménagement extérieur.

Cette phase d'études rendra possible l'élaboration d'un avant-projet complet et chiffré, et permettra une vision plus précise de l'intégralité des travaux à entreprendre ainsi que les coûts estimatifs de ceux-ci. Nous pourrions à ce moment-là revenir vers le Conseil intercommunal avec un crédit d'ouvrage.

Les différents mandataires souhaités et évoqués ci-dessus peuvent être attribués dans une procédure de gré à gré pour cette première phase, autant pour l'architecte que pour les ingénieurs et spécialistes, selon nos estimations. Nous mettrons deux ou trois bureaux régionaux en concurrence pour chacun des mandataires évoqués ci-dessus. Les phases suivantes devront faire l'objet d'un appel d'offre selon la loi sur les marchés publics.

En parallèle du développement de l'avant-projet par les mandataires évoqués, les besoins scolaires et sportifs pour le collège de Mont-Goulin continueront d'être précisément définis avec les différents partenaires cantonaux et communaux. Les utilisateurs de l'établissement seront également consultés pour affiner la prise de connaissance de leurs besoins et pouvoir ainsi y répondre au mieux. Dans tous les projets scolaires, l'ASIGOS a à cœur d'intégrer tous les acteurs scolaires et parascolaires futurs utilisateurs du site pour calibrer au mieux nos projets.

5. Durabilité

Les réflexions et les développements réalisés à ce stade du projet ont tous intégré comme ligne directrice, les directives en construction durable établies par la Ville de Prilly (et dont l'ASIGOS compte s'inspirer pour tous ses projets) visent à améliorer de manière significative la performance énergétique et écologique globale du site scolaire de Mont-Goulin. Il a ainsi été envisagé et étudié lors de l'étude de faisabilité du bureau Outsider. Architecture SA et des différentes réflexions réalisées les points listés ci-dessous :

- Utilisation de matériaux de qualité impliquant une énergie grise minimale ramenée à leur durée de vie (principe Eco-Bau). Priorité aux matériaux biosourcés ;
- Utilisation du potentiel solaire des toitures non occupées ;
- Enveloppes thermiques performantes combinées à des protections solaires modulables, à une ventilation naturelle et une régulation adaptée du chauffage et de la ventilation ;
- Equivalence au label Minergie et respect des critères du label Cité de l'énergie ;
- Structure légère avec une construction en bois préfabriquée pour la surélévation et l'agrandissement du bâtiment existant ;
- Intégration harmonieuse avec le tissu bâti du chemin de Sous-Mont ;
- Respect de la norme SIA 500 (accessibilité personne à mobilité réduite).

Il est également important de mentionner ici la volonté d'intégrer les espaces extérieurs dans la réflexion énergétique pour contribuer au bien-être des occupants du lieu, en particulier lors de la période estivale et de fortes chaleurs par la création d'îlots de fraîcheur.

Ainsi d'une manière générale, les valeurs de l'architecture durable seront intégrées au projet et les éléments envisagés lors de l'étude de faisabilité feront l'objet d'un développement lors des phases à venir de ce projet.

6. Phases et planning intentionnel

La prestation totale (100%) correspond à l'accomplissement des prestations ordinaires nécessaires à tout projet.

Dans le cas présent, nous proposons la réalisation de deux préavis successifs. Le présent préavis permettra de confier la première phase, correspondant à la réalisation d'un avant-projet, à un bureau d'architecte ainsi qu'aux mandataires spécialisés. Le deuxième préavis, qui interviendra suite à la finalisation de l'avant-projet, permettra lui d'entreprendre les phases suivantes comportant toutes les démarches menant à l'achèvement du projet ainsi que les honoraires qui y sont relatifs.

Planning intentionnel

Le collège pourrait être mise en service environ 6 ans après l'adoption du présent préavis selon le planning intentionnel suivant :

Hiver 2023	Approbation du préavis n° 1 par votre Conseil
Hiver 2023 – Hiver 2024	Phase 1 : avant-projet
Printemps 2025	Approbation du préavis n° 2 par votre Conseil
Printemps 2025 - Printemps 2026	Phase 2 : projet de l'ouvrage, demandes d'autorisation et appels d'offres
Printemps 2026 - Printemps 2029	Phases 3, 4 et 5 : projet d'exécution et exécution
Printemps 2029 (à définir selon travaux)	Mise en service

Ce planning sera précisé à chaque étape. En ce qui concerne les délais des travaux, l'école devant rester en fonction pendant le chantier, il sera vraisemblablement nécessaire de répartir une partie des travaux sur des périodes de vacances scolaires.

7. Coûts d'investissement

Coûts préavis n° 1

Les coûts avancés ci-dessous dans le cadre de ce premier préavis couvrent la réalisation d'un avant-projet, du chiffrage de celui-ci (précision +/- 15%), ainsi que d'un planning intentionnel.

Travaux préparatoires

Honoraires bureaux spécialisés (analyses)	10'000.00
Etudes (sondages + analyses)	20'000.00

Etudes

Honoraires architecte phase avant-projet et organisation appel d'offre	120'000.00
Honoraires ingénieur civil phase avant-projet	25'000.00
Honoraires physicien du bâtiment phase avant-projet	20'000.00
Honoraires ingénieur CVSE phase avant-projet	20'000.00
Honoraires ingénieur en sécurité incendie phase avant-projet	20'000.00
Honoraires architecte paysagiste	15'000.00
Honoraires spécialistes (éclairageiste, acousticien, etc.)	10'000.00
Honoraires organisation appel d'offre public (bureau d'architecture préavis n° 2)	14'000.00
Honoraires études préliminaires (crédit d'étude déjà avancé par la Ville de Prilly avant la création de l'ASIGOS)	41'782.00

Divers et imprévus env. 5%	15'800.00
Honoraires internes suivi projets et mandataires env. 5%	15'800.00
TOTAL HT	347'400.00
+ TVA 7.7 %	26'750.00
TOTAL TTC	374'150.00
Arrondi	374'200.00

Les montants présentés ci-dessus sont basés sur l'expérience du Service Domaines & Bâtiments, notamment de celle récente du projet du collège du Grand-Pré.

Coûts estimatifs des travaux

Comme évoqué précédemment la réalisation d'un avant-projet permettra au Service Domaines & Bâtiments de revenir avec le préavis n°2. Ce document portera sur l'octroi d'un crédit de réalisation permettant de financer les honoraires ainsi que les coûts des travaux couvrant les phases de réalisation.

A ce stade il n'est pas possible de chiffrer précisément l'entier de ces travaux sans avoir le résultat des études de la phase 1 (avant-projet). Cependant un coût estimatif, à considérer avec les réserves d'usage, de **CHF 18'700'000.- TTC** (CFC 1 à 5, précision +/- 20%) a été avancé lors de l'étude de faisabilité par le bureau Outsider. Architecture SA (agrandissement et assainissement).

Les bases de calcul pour cette estimation ont été des projets semblables construits dans la région. Ainsi que les coûts annoncés par les différents mandataires lors des études réalisées en 2018 et 2022 pour l'assainissement de la partie existante. Il y a lieu de préciser que cette estimation est faite en stade d'étude de faisabilité et que par conséquent, un grand nombre d'impondérables persistent. Les étapes d'avant-projet et projet à venir permettront de préciser avec plus de détail le coût ainsi que les délais.

8. Aspects financiers

Budget d'investissement	Total	2023	2024	2025	2026	2027
<i>Montant en CHF arrondis</i>						

Dépenses (objet du préavis)	374 200	187 100	187 100			
Subventions	0					
Participations ou autres	0					
Total investissements net	374 200	187 100	187 100			

Paramètres de base

Durée d'amortissements	30
Année début de l'amortissement	2029
Année bouclément du préavis	2058
Taux d'intérêts moyen	1.50%

Budget de fonctionnement	2023	2024	2025	2026	2027
<i>Montant en CHF arrondis</i>					

Charge d'intérêts	0	2 800	5 600	5 600	5 600
Charge d'amortissements					
Total charges fonctionnement	0	2 800	5 600	5 600	5 600
Total revenus fonctionnement					
Total charge de fonctionnement net	0	2 800	5 600	5 600	5 600

Le plafond d'endettement est fixé statutairement à CHF 30 millions. Ce plafond est en cours de révision

9. Conclusion

L'augmentation de la population à l'horizon 2032 prévue dans les communes membres de l'ASIGOS ainsi que l'âge des infrastructures scolaires impliquent de grands besoins en investissement et ce dans les trois communes. De nouveaux collèges devront être construits et d'anciens doivent être agrandis et rénovés. Ceci est le cas du collège primaire de Mont-Goulin.

Le potentiel et la capacité du site de Mont-Goulin à répondre au besoin évoqué et d'accueillir un programme scolaire et sportif qui a été étudié, défini et validé par les autorités cantonales ainsi que par l'ASIGOS, ont été démontrées au travers de l'étude de faisabilité réalisée par le bureau Outsider. Architecture SA.

Le présent préavis soumet à présent au Conseil Intercommunal de l'ASIGOS une demande de crédit d'études nécessaire au développement d'un avant-projet pour l'agrandissement et l'assainissement du collège de Mont-Goulin et qui permettra la dépose ultérieure d'un préavis de demande de crédit de réalisation.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Intercommunal de l'ASIGOS, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Intercommunal de l'ASIGOS

- ayant eu connaissance du préavis ASIGOS n°07-2023 ;
- après avoir entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet

décide

- 1) d'accorder au CODIR un crédit de CHF 374'200.- TTC destiné aux études du projet d'agrandissement et d'assainissement du collège de Mont-Goulin ;
- 2) de financer cette dépense par la trésorerie courante et/ou par l'emprunt ;
- 3) d'ajouter le présent crédit au crédit d'ouvrage et d'amortir le tout dès la mise en service du bâtiment ;
- 4) de prendre note que la charge d'intérêts annuelle, pour le présent crédit d'études, sera d'environ CHF 5'600.- .

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION
DE L'ASIGOS

La Présidente :



Rebecca Joly

La Secrétaire :



Nathalie Prior